

NOË

Le magazine de One Voice

#106 AVRIL 2023



pour une éthique animale et planétaire

www.one-voice.fr

LOUPS :

Une victoire encourageante

CIRQUES :

Savoir déjouer leurs stratagèmes

NOS ACTIONS :

plus de 2 000 fois dans la presse !

Dossier

JE NE SUIS PAS NUISIBLE !

Notre engagement pour les animaux
arbitrairement classés « ESOD* »

* Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts



SUIVEZ ONE VOICE SUR
VIMEO, INSTAGRAM, FACEBOOK ET TWITTER

À LA UNE

Tous les trois ans, autorités et chasseurs se concertent pour donner droit de vie ou de mort à certains animaux. Ceux qui, comme les renards, sont classés « Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » sont traqués en toute saison, par tous les moyens, sous de faux prétextes.



DANS CE NUMÉRO

QUI-VIVE p.1

DOSSIER

Animaux classés ESOD : les mal-aimés ont besoin de nous **p.2**

EN CAMPAGNE

Chasse : nos victoires face aux fusils **p.5**

Sauvons les loups d'un acharnement criminel ! **p.6**

Expérimentation animale :

nous exigeons de la transparence **p.7**

Cirques : bientôt l'heure des comptes ? **p.8**

AGIR ENSEMBLE

Ils parlent de nous **p.10**

Militants sur le pont partout en France **p.12**

One Voice, siège social : BP 41 - 67065 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 35 67 30. **Département administratif et missions :** 7 place de la République - CS 20263 - 56007 Vannes Cedex - Tél. : 02 97 13 11 10 - Fax : 02 97 13 11 17 - info@one-voice.fr - www.one-voice.fr
Noé n° 106, avril 2023. Directrice de publication : Muriel Arnal.
Rédactrices : Marie-Sophie Bazin, Marion Henriet, Julia Mothé, Mélissa Saule. **Révision :** Méryl Pinque. **Graphisme et mise en page :** Marie Fournier. **Imprimeur :** Laplante (33). Imprimé avec encres végétales sur papier certifié PEFC 100 %. **Dépôt légal :** 2^e trimestre 2023. **Numéro d'ISSN :** 1767-882 x.

Abonnements : une année (3 numéros) : 12 euros. Merci d'adresser vos demandes, coordonnées et règlements à l'ordre de One Voice, à l'adresse ci-dessous : One Voice - 7 place de la République - CS 20263 - 56007 Vannes Cedex

Crédits photos : Couverture : Adrien Favre. Page 1 : One Voice, Ondrej Prosimsky/AdobeStock, Edwin Butter/AdobeStock, DR. Page 2 : Curtis Patterson/AdobeStock. Page 3 : SWF 1/AdobeStock, Vasilii/AdobeStock, Yakubovich Dmitry/AdobeStock. Page 4 : One Voice, Prochym/AdobeStock, David OBrien/Shutterstock. Page 5 : One Voice, mirkograul/AdobeStock. Page 6 : Hkuchera/AdobeStock. Page 7 : Petr/AdobeStock, Otsphoto/AdobeStock, Leonard-S/Shutterstock, One Voice. Pages 8 et 9 : One Voice. Page 10 et 11 : DR. Pages 12, 13 et 14 : One Voice.



ÉDITO



Chères amies, chers amis,

C'est à grand renfort de communication que Planète Sauvage a annoncé sa réouverture en février et... la naissance de Pili et Yaku, deux delphineaux pendant l'automne. « Plus que sept petits jours avant de pouvoir venir faire leur rencontre..., s'enthousiasmait la structure. Qui a hâte ? »

Oui, qui a hâte de prendre son billet pour s'émouvoir devant ces bébés dauphins condamnés à une vie tragique ? Nous posons la question ! Tandis que les familles se précipitent, qui réalise à quel point ces petits vont au devant des souffrances imposées par la captivité et le dressage ? C'est dans l'espace infini de l'océan qu'ils auraient dû voir le jour... pas entre des murs, sans rien, absolument rien pour satisfaire leur insatiable curiosité naturelle !

L'établissement prétend mener des recherches scientifiques et sensibiliser les générations futures à la cause des cétacés à travers ses spectacles... Le public a donc bonne conscience. Mais il s'agit seulement d'un discours marketing destiné à appâter le chaland en maquillant les pratiques les plus abjectes. Dans les delphinariums autant que dans les cirques, les animaux sont considérés uniquement comme des produits. Soumis aux mains des dresseurs, leur existence ne ressemble en rien à celle de leurs frères sauvages.

Et tandis qu'on retient derrière les verrous des mammifères marins, des éléphants, des lions, soi-disant pour mieux les connaître et les protéger, les chasseurs tirent à bout portant sur les animaux de nos campagnes...

Assez d'hypocrisie ! Priver des dauphins de liberté pour les transformer en tristes ambassadeurs de leur espèce ou décimer les renards en les accusant de tous les maux, participe du même processus : vouloir régenter la Nature à sa place, alors qu'il n'y a ni « bons », ni « mauvais » et que chacun a le droit d'évoluer en paix sur notre planète.

Nous sommes engagés pour ouvrir les yeux de nos concitoyens et leur rappeler que le respect de la vie commence autour de soi. Admirer un geai sur une branche, apprendre à reconnaître le chant des oiseaux, voilà comment encourager nos enfants à grandir au monde sans le détruire... Au lieu de les emmener voir des dauphins captifs, courons les bois et les prés avec eux, incitons-les à observer et écouter les animaux qui s'y blottissent, à se faire discrets, à mesurer la chance immense de surprendre un lapin bondissant hors de son terrier ou un cerf en plein brame. La rareté de ces instants fait leur richesse. La Nature, dans son authenticité, se dévoile aux cœurs humbles et les touche à tout jamais. C'est ainsi que les graines de la compassion seront semées.

Avec vous, avec eux,

Muriel Arnal, Présidente-fondatrice



Nos actions, vos réactions... À lire sur le blog de One-voice.fr



UNE VICTOIRE POUR LES ANIMAUX SAUVAGES CAPTIFS...

Le 17 février, après des années de combat acharné, nous avons obtenu l'annulation partielle d'un arrêté ministériel qui encourageait la détention et le trafic des petits d'animaux sauvages, et poussait les éleveurs à vendre ou se débarrasser des jeunes avant qu'ils aient atteint l'âge adulte. Nous nous réjouissons de cette victoire !

... ET POUR LES BOUQUETINS DU BARGY

Chaque année, nous attaquons les arrêtés préfectoraux que l'État publie pour abattre à l'aveugle des bouquetins au Bargy. En février, la justice nous a donné raison en appel, annulant un arrêté de 2019 qui autorisait la capture et l'« euthanasie » de 50 bouquetins séropositifs à la brucellose et ordonnait l'abattage indiscriminé de 20 autres. Captures et abattages illégaux, selon le tribunal. En 2023, nous continuerons à nous battre pour que ces habitants des montagnes puissent enfin vivre en paix. Cette décision est porteuse d'espoir !



CHASSE À COURRE

La chasse et cette débauche de sang me révoltent déjà, mais en plus les chasseurs s'accordent tous les pouvoirs !! C'est scandaleux et notre gouvernement ne lève pas le petit doigt contre toutes les infractions des chasseurs. **Mic**

MASSACRE DE LOUPS

L'humain empiète sur le territoire de nos Amis et ensuite vient se plaindre ou les massacre alors qu'il existe des protections pour les troupeaux. **Jackie**

EXPERIMENTATION ANIMALE



Bon courage, One Voice. La persévérance paye, les gens se préoccupent de plus en plus des animaux, et les choses vont changer. **Rabbitey**

ANIMALERIES

Ces animaleries devraient être fermées depuis longtemps : les animaux sont des êtres vivants qui aiment et souffrent comme nous. Ce ne sont en aucun cas des objets ! **Darius**

CHIEN BLESSÉ PAR UN PIÈGE À MÂCHOIRE

Honteux ! Merci à One Voice de porter plainte contre cet acte de cruauté ! **Yvabra**

7 LE CHIFFRE

Depuis le 1^{er} octobre 2022, c'est le nombre de jours que toute personne doit attendre entre la signature d'un « certificat d'engagement et de connaissance » et la primo-acquisition d'un chien ou d'un chat. Ce délai, déjà très court, n'était même pas respecté au salon du chiot d'Antibes, où nos militants se sont rendus le week-end du 4 février pour sensibiliser les visiteurs. Ni en Bretagne, dans une animalerie... Nous le répéterons aussi longtemps qu'il le faudra : les animaux ne sont pas des objets !



LUMIÈRE SUR LES MICROCÈBES MIGNONS

Le 7 février, le tribunal administratif de Versailles a ordonné au Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) de nous transmettre des documents concernant son élevage de microcèbes mignons de Brunoy. Nous allons donc en savoir plus sur les expériences que subissent ces petits primates et pouvoir maintenir la pression afin que ce centre soit fermé.



ANIMAUX CLASSÉS ESOD : LES MAL-AIMÉS ONT BESOIN DE NOUS

« Je ne suis pas nuisible ! »
Accusés à tort de tous
les maux, mal aimés,
persécutés, les renards,
les martres, les belettes,
mais aussi les pies bavardes,
les adorables geais des
chênes, les étourneaux,
sont étiquetés « ESOD »,
pour « Espèces Susceptibles
d'Occasionner des Dégâts ».
Un classement scandaleux,
injuste, qui claque comme
une sentence et n'a
qu'un objectif : permettre
aux chasseurs, avec la
complicité des préfets,
de massacrer des innocents
tout au long de l'année.

MÉLISSA SAULE



Espiègles, les renards se font la révérence pour s'inviter à jouer. Les couples de pies, eux, sont unis par des liens de tendresse et de loyauté tout au long de leur vie. Ces êtres sentients, dotés chacun d'émotions, d'une histoire particulière, d'une intelligence affûtée, n'aspirent qu'à vivre libres dans la nature. Ils sont en sursis. Menacés par la perte de leur habitat et par l'effondrement de la biodiversité, ils ne bénéficient d'aucune protection légale. Pire, ils sont catalogués ESOD pour « Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts » : un acronyme édulcoré, qui remplace la dénomination de « nuisibles », mais qui signe tout autant leur arrêt de mort. Car avec ce statut scandaleux, les discrètes belettes, les élégantes martres, les renards joueurs, les geais des chênes aux vocalises si riches et si variées qui peuplent nos écosystèmes fragilisés, n'ont qu'à bien se tenir. Ils figurent tous sur la liste noire des chasseurs. À ce titre, ils sont traqués sans répit, piégés, exterminés en dehors des périodes de chasse autorisées. Ce classement aberrant a un objectif : celui de permettre aux chasseurs de s'adonner à leur loisir criminel sans contrainte et en toute saison.

Cette année, un nouvel arrêté ministériel est en cours de préparation. D'ici l'été, il doit déterminer dans chaque département la liste des « nuisibles » concernés, les périodes et les modalités de leur mise à mort. Les chasseurs, les préfets, le gouvernement sont de mèche pour éradiquer ce qu'il nous reste de faune sauvage. Nous ne les laisserons pas faire. Mais il y a urgence. ●●●

Les étourneaux sansonnets sont de sacrés bavards. Ils aiment communiquer. Hélas, leur population ne cesse de chuter en France.



Les études scientifiques l'ont prouvé : les pies ne constituent pas un danger pour les autres oiseaux. Pourtant, elles restent classées comme nuisibles.



Sentinelles de la forêt, les geais des chênes préviennent les autres animaux quand un intrus vient sur leur territoire. Leur population décline en France.

UNE EXTENSION DU DROIT DE TUER

Dans la nature, les bons et les mauvais n'existent pas. Chaque animal joue un rôle et contribue à la bonne santé de la biodiversité. Chaque animal a sa place : la nature fait bien les choses. L'intervention humaine ne fait que perturber les équilibres naturels et le terme « nuisible » est un non-sens biologique. Depuis, il a été édulcoré par cet acronyme, ESOD, mais pour les animaux, rien ne change. Leur sort est scellé : ils seront tirés à bout portant ou piégés et promis à une mort certaine, après une lente agonie et des souffrances indicibles. Car, selon le classement ESOD, nul besoin de période de chasse autorisée : les animaux peuvent être mis à mort tout au long de l'année. Ce classement n'est qu'une intolérable extension du droit de tuer et inflige aux victimes de terribles souffrances.

UN TRIBUNAL ARBITRAIRE

Le classement ESOD, transmis par les préfets au ministère de la Transition écologique, passe d'abord par chaque Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage qui émet un avis. Qui se prononce ? Des piégeurs, des agriculteurs, des louvetiers, des chasseurs, qui peuvent eux-mêmes faire les demandes de classement ESOD. Aucun avis scientifique, aucun contrôle ne permettent de vérifier le bien-fondé de cette liste arbitraire, établie sur simple déclaration. Les animaux n'ont aucune chance d'en sortir vivants. Les dés sont pipés d'avance.

●●● **Engagés dans un combat colossal**

Pour contrer cet arrêté, nous sommes engagés dans un travail de longue haleine. Depuis plusieurs mois déjà, trois juristes sont sur le pont. Chaque jour, ils contactent les préfectures de chaque département pour tenter de récupérer les documents. Bien souvent, les administrations ne répondent pas et notre équipe doit alors les relancer ou bien saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA). Les procédures sont longues, chronophages pour obtenir ce que l'on devrait nous délivrer sans problème. Et ce travail de collecte n'est qu'un préambule. Il faut encore analyser les documents reçus, pointer les failles, les incohérences, les motivations insuffisantes. Elles sont nombreuses et nous nous y attelons. Pour défendre les animaux, nous avons également fait appel à un naturaliste, nous nous appuyons sur des études scientifiques et enquêtons aussi sur place, auprès de nos contacts sur le terrain.

Point par point, département par département, nous épluchons toutes les données et préparons nos arguments pour empêcher cette chronique d'un massacre annoncé et silencieux d'advenir. Les renards, les belettes, les fouines, les pies sont des êtres vivants et sensibles. Ils ont toute leur place au sein des écosystèmes. Pour eux, il y a urgence. Pour eux, nous sommes là. ●



Carnivores, renards et martres apprécient particulièrement les rongeurs, friands de cultures agricoles. Mais les agriculteurs continuent d'épandre des pesticides, pendant que les chasseurs traquent les petits mammifères.



ESOD : UNE ABERRATION POUR L'ENVIRONNEMENT

Carnivores, les renards, les martres, les fouines et les belettes se nourrissent de petits mammifères et notamment de rongeurs, friands des cultures agricoles. En un an, un seul renard peut ainsi manger entre 3 900 et 6 300 micromammifères. Véritable agent sanitaire, il est aussi capable d'endiguer la maladie de Lyme, véhiculée par les rongeurs porteurs de tiques. En plus d'être cruel, le massacre des renards, des martres, des fouines est une aberration environnementale, totalement contre-productive. Ces animaux jouent un rôle de régulateurs naturels, bien plus respectueux de l'environnement que l'utilisation de techniques chimiques et polluantes.

DOUBLE PEINE POUR LES RENARDS



Câlins et joueurs, les renardeaux s'amuse d'un rien. Ils partagent de nombreux points communs avec nos amis les chiens.

Voleurs de poules, sournois, rusés... Tous ces lieux communs qui collent à la peau des renards sont largement entretenus par la propagande des chasseurs. Pourquoi tant de haine ? Sans doute parce que les chasseurs considèrent les renards comme des concurrents, notamment quand ils lâchent des perdrix et des faisans élevés derrière les grillages pour le seul plaisir de les tuer. Les oiseaux affolés, perdus dans le ciel immense vers lequel ils n'ont jamais pu voler, sont des proies faciles pour les chasseurs, mais aussi pour les renards. Pour les chasseurs, les renards sont donc évidemment des « nuisibles », qu'ils ont parfaitement le droit de persécuter.

En réalité, les renards sont des êtres extrêmement attachants. Ils possèdent des capacités d'adaptation, de mémoire et d'apprentissage hors normes. Leur organisation sociale, leurs moyens de communication particulièrement élaborés, sont autant de signes de leur vive intelligence.

Hélas, ils sont des centaines de milliers – entre 500 et 600 000 – à périr chaque année de la brutalité implacable des chasseurs. Pour les tuer,

tous les coups sont permis. Victimes de la chasse à tir, ils peuvent être piégés ou déterrés : une méthode particulièrement violente qui consiste à débusquer des familles entières, dont des renardeaux, avec des pinces, avant de les achever au fusil ou à l'arme blanche.



CHASSE : NOS VICTOIRES FACE AUX FUSILS

Des blaireaux déterrés sans répit, des alouettes piégées de façon illégale, des pigeons persécutés sans raison... De mèche avec les préfets, les chasseurs tentent de piétiner la loi. Mais nous nous battons. Et la justice nous a donné raison à de multiples reprises. **MÉLISSA SAULE**



Pour massacrer les animaux, traquer les petits, terrifier les mères et assouvir leur passion de tuer coûte que coûte, les chasseurs n'ont de cesse de faire pression sur les représentants de l'État. Les périodes de chasse autorisées ne leur suffisent pas et les blaireaux en font les frais tous les ans. Chassés de septembre à février, ils devraient au moins avoir droit à une période d'accalmie au printemps, quand leurs bébés viennent au monde. Mais chaque année en mai, les préfets autorisent des extensions au droit de tuer et les chasseurs peuvent laisser libre cours à leur barbarie, partir les déterrer avec des pinces et les achever à l'arme blanche. Bien évidemment, lors de ces battues, les petits ne sont pas épargnés. Les chiens de

chasse non plus. Envoyés en première ligne, ils sont blessés par les blaireaux qui ne cherchent qu'à se défendre, et restent parfois coincés dans les terriers. Ils sont les victimes collatérales de ces pratiques abjectes.

Rien ne justifie de telles horreurs dans nos campagnes, et tous les ans nous attaquons ces arrêtés préfectoraux criminels. L'an dernier, la justice nous a donné raison à de nombreuses reprises. Le printemps est là. Nous savons que le bras de fer va recommencer. Nous sommes prêts.

Des victoires pour les oiseaux

Autres victimes : les pigeons ramiers, qui peuvent également être chassés toute l'année jusqu'à complète éradication. Pourquoi ? Quels sont les motifs ? Aux



Les alouettes des champs ont perdu 30 % de leurs effectifs en 30 ans. Les chasseurs veulent pourtant continuer à les massacrer.



ENCORE ET TOUJOURS CONTRE LES CHASSES TRADITIONNELLES !

En France, les chasses traditionnelles qui autorisaient le massacre des oiseaux ont été interdites. Mais là encore, les chasseurs n'ont que faire de la loi et obtiennent on ne sait comment des autorisations de la part des représentants de l'État pour assouvir leurs pulsions. Pour les vanneaux huppés, les pluviers dorés, les grives, les merles et les alouettes des champs, nous sommes donc retournés au front. Le Conseil d'État nous a donné raison encore une fois. Six arrêtés préfectoraux pris dans le Sud-Ouest et les Ardennes ont été annulés définitivement.

ordres des chasseurs, les préfets ne se donnent même pas la peine de justifier leurs décisions ! À Montpellier, nous avons réussi à suspendre l'arrêté préfectoral, qui non seulement n'avait aucun fondement mais qui, en plus, entrait en totale contradiction avec la Directive « oiseaux » de l'Union européenne. Nous avons remporté pour eux une belle victoire. Pour la faune sauvage de Moselle aussi : visés par une battue administrative, des sangliers, des pigeons ramiers, des pigeons colombins, des pigeons bisets, des corbeaux freux et des corniches noires ont échappé au pire. Grâce à nos actions, leur massacre injustifié n'a pas eu lieu. Là non plus, le préfet ne s'était même pas donné la peine de fournir des arguments. ●

SAUVONS LES LOUPS D'UN ACHARNEMENT CRIMINEL !

La prédation des loups sur les troupeaux est dérisoire en France. Pourtant, les loups, ces êtres magnifiques, restent une cible privilégiée des chasseurs et des éleveurs, alors même que leur survie n'est pas assurée.



Pourtant protégés par la loi, les loups restent la cible des éleveurs, des chasseurs et des préfets. Nous venons de faire suspendre en urgence un arrêté criminel dans les Alpes-Maritimes. Une première en France ! **M. S.**

La préfecture des Alpes-Maritimes avait autorisé des tirs sur des loups, alors même qu'il n'y avait pas de troupeaux dans la commune



CE QUE DIT LA LOI

Les loups sont protégés par l'Union européenne et le Code de l'environnement. Mais des dérogations existent en cas de menace fondée et avérée sur les troupeaux, et 19 % de la population lupine peut être abattue chaque année. Or, tuer un mâle dominant ne sert à rien, si ce n'est à désorganiser la meute et apaiser la colère des éleveurs.

de Lucéram ! En octobre dernier, nous avons pu faire suspendre cette décision aberrante en urgence : cette victoire judiciaire nous encourage à traquer la liste sans fin de ces arrêtés criminels. Car, loin d'être isolé, ce scandale en dit long sur les mensonges des éleveurs, qui veulent exterminer les loups avec la complicité des chasseurs et des représentants de l'État. Nos montagnes doivent-elles être uniquement peuplées d'animaux qui finiront à l'abattoir ou au bout des fusils ? C'est bien ce qu'ils voudraient. Nous ne les laisserons pas faire.

Mensonges et tirs non justifiés

Le rôle des loups dans la protection de la biodiversité est essentiel. Pourtant, ils restent victimes d'un acharnement

aveugle. Au moment où nous écrivons ces lignes, pas moins de 2 436 arrêtés préfectoraux sont en vigueur et autorisent des tirs sur les loups. 174 d'entre eux sont ainsi menacés de mort cette année. Le chiffre augmente tous les ans et ne prend pas en compte les loups tués en douce, dont les dépouilles sont ensuite cachées par les chasseurs.

Justifications copiées/collées

Ces arrêtés sont-ils justifiés, étayés par des faits d'attaque avérés sur des troupeaux ? Nos enquêteurs les ont tous épluchés : ce n'est pas le cas. Les justifications sont floues ; parfois même, ce sont de simples copiés/collés. Mais quand un brebis ou un mouton meurt, il est bien plus « utile » de crier au loup que d'accuser les chiens errants dont les attaques ne sont pas dédommées. Fermement décidés à protéger les loups, ces êtres intelligents, curieux et discrets, nous sommes engagés dans une bataille juridique de longue haleine. Avant d'autoriser des tirs létaux censés être exceptionnels, les préfetures devraient faire leur travail : vérifier les accusations, contrôler les mesures de protection des troupeaux. Au minimum ! Nous sommes sur le front. ●

POUR LES OURS, NOUVELLE VICTOIRE AU CONSEIL D'ÉTAT

Notre combat acharné pour protéger les ours vient à nouveau de remporter une bataille décisive. Cet été, pour la première fois en France, nous avons obtenu, au tribunal administratif de Toulouse, l'annulation de neuf arrêtés préfectoraux qui autorisaient les tirs d'effarouchement sur les ours (voir Noé n° 105). Le ministère de la Transition écologique, censé pourtant protéger la biodiversité, n'a pas accepté sa défaite et a décidé de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État en septembre 2022. En janvier dernier, la plus haute juridiction de France nous a donné raison et confirmé nos victoires en justice. Le ministère a été débouté de sa requête. Les ours auront la paix.

EXPÉRIMENTATION ANIMALE : NOUS EXIGEONS DE LA TRANSPARENCE !



Réticence de l'administration, lobbying de l'industrie et complaisance des médias : l'expérimentation animale vit de son opacité. Pour savoir ce qui arrive à ces animaux qui souffrent tant, nous luttons sans relâche pour la transparence ! **MARION HENRIET**

Depuis l'été 2022, nos recours ont permis que des tribunaux ordonnent à quatorze préfets de fournir les rapports d'inspection des laboratoires de leur département réalisant des tests sur les animaux. Nous nous réjouissons de ces réponses positives à nos demandes pour informer le public : elles vont nous permettre d'aller plus loin, potentiellement d'exposer ou de poursuivre certains des laboratoires concernés. Mais pour chaque information obtenue, nous avons dû démultiplier nos forces face à une administration qui

tient à garder secret ce qu'il se passe dans la filière, au détriment des animaux. Cette opacité est entretenue par les ministères de l'Agriculture et de la Recherche. Depuis près d'un an, ils tardent à nous fournir la liste des inspections réalisées dans les laboratoires depuis 2018 ainsi que des dossiers décrivant des projets récemment autorisés. Nous avons ainsi saisi les tribunaux administratifs. Nous attendons également des documents concernant les chiens élevés à Gannat et Mézilles, ou encore que la préfecture de Haute-Garonne nous com-

munique le rapport d'inspection autorisant la Fédération départementale des chasseurs à utiliser des animaux pour des expériences.

Chez les expérimentateurs, la transparence n'est qu'un mot

Ces résistances ne viennent pas de nulle part. Au Congrès international d'expérimentation animale (FELASA 2022) auquel notre chargé de campagne a assisté à Marseille en juin dernier, nous avons bien compris que la transparence n'était qu'un argument marketing. Les professionnels de l'expérimentation animale font passer pour évidentes leurs pratiques et diffusent des images aseptisées et impersonnelles de leurs expériences là où des animaux, bien réels, souffrent. Leur objectif : présenter toute information comme positive. La « charte de transparence » produite par leur lobby ne dit rien de bien différent.

Les médias diffusent les mensonges de l'industrie

Et, suivant une communication trompeuse, les médias relayent souvent cette vision faussée. C'est ainsi qu'à la fin de l'été dernier, sur France Culture, deux acteurs publics ont eu toute latitude pour énoncer des mensonges sans être contredits.

Heureusement, lorsqu'ils sont bien informés, les journalistes sont enclins à présenter les choses telles qu'elles sont. C'est ce qu'a fait Radio Classique après que nous l'avons contactée, fin 2022, en modifiant un de ses articles sur une étude récente pour expliciter la souffrance des rats utilisés.

Nous continuerons à nous battre pour que l'opacité autour du supplice vécu par les animaux cesse. Comme nous l'avons fait face au Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), auquel la justice a ordonné en février de nous communiquer les documents que nous demandions concernant son élevage de microcèbes mignons à Brunoy. Et comme nous le faisons sans faiblir pour tous les autres. ●

CIRQUES : BIENTÔT L'HEURE DES COMPTES ?

////////////////////

Plaintes contre des circassiens maltraitants ou hors-la-loi, condamnations au pénal, saisies d'animaux, réunions avec des élus... Nous ne ménageons pas nos efforts pour porter secours aux animaux exploités. Le point sur les derniers dossiers ! **MARION HENRIET**



Le cirque Muller allie exploitation animale et installations illégales. Et fait se reproduire les lions à la chaîne pour alimenter tous les trafics.



Deux ans après la libération de Tara, Yma, Oona, Tim et leurs compagnons, leur dresseur a été condamné.

Quelle joie ! En novembre 2022, après des années d'investigations et de procédures pénales, nous avons enfin réussi à faire reconnaître Mario Masson coupable de mauvais traitements sur des animaux. Une première en France ! Tara, Yma, Oona, Tim et leurs compagnons ne subiront plus jamais les coups de fouet du dresseur. Sortis enfin du camion où chacun végétait dans deux mètres carrés en décembre 2020, les dix tigres ont commencé une nouvelle vie dans un refuge. Cette victoire, en plus de représenter un énorme soulagement, prouve que l'action paye. Et c'est sans répit que nous poursuivons notre combat pour venir en aide aux autres animaux maltraités par les circassiens.

Affaires en cours

Nombre d'entre eux attendent d'être secourus ou de voir leurs dresseurs punis. Deux ans et demi après les saisies de Jon et de ses compagnes Hannah, Patty, Céleste et Marli au Cirque de Paris, la justice suit son cours. Poursuivi pour maltraitances, Steve Gougeon, le dirigeant de l'établissement, et son frère devront se présenter devant les juges début 2024. Après avoir été témoins des souffrances extrêmes des lions lors de leur libération, il va sans dire que nous ferons en sorte que ce procès ait des échos retentissants dans la presse et auprès de l'opinion publique, pour que tout le monde mesure à quel point les deux circassiens doivent être fermement condamnés. Et pour que cela ne recommence jamais.

Concernant le Nouveau Cirque Triomphe, nous avons en 2022 déposé plainte contre ses propriétaires, Joseph et Stéphane Gougeon, qui détenaient des lions sans certificat de capacité, mais aussi contre Guy Mordon, leur complice (voir Noé n° 103). À la suite de l'audience du 16 janvier 2023, le procureur a notamment requis huit mois de prison avec sursis contre Stéphane Gougeon. Le 24 octobre 2022, c'est contre le Cirque Italiano, également dirigé par un membre de la famille Gougeon, que nous avons déposé une nouvelle plainte après qu'une lionne a été aperçue blessée.

Concertations avec les autorités

Ces derniers mois, nos équipes se sont également beaucoup investies auprès des autorités publiques. Ainsi,

en janvier dernier, nous avons pris part à une réunion avec la ville des Ulis, où le Cirque Franco-Belge s'était installé illégalement avec des animaux sauvages, afin d'aider la commune d'Essonne à faire en sorte que cette situation ne se reproduise pas.

Mais surtout, le 10 novembre 2022, nous avons rendez-vous avec le ministère de la Transition écologique pour faire le point sur les décrets en attente de publication relatifs à la loi du 30 novembre 2021 sur la faune sauvage captive. Nous demeurons très mobilisés sur cette question, car c'est de ces décrets, pour l'application desquels nous avons par ailleurs été auditionnés par des députés, que dépend l'interdiction effective de la détention d'animaux sauvages dans les cirques. Nous restons plus que jamais sur le front ! ●

LE CIRQUE MULLER S'ENFONCE : NOUS MAINTENONS LA PRESSION

Jumbo n'en peut plus. En octobre 2022, nous avons diffusé des images insoutenables de notre ami à Trans-en-Provence (Var). Dans l'étroite benne qui lui sert de piscine, il ne cesse de cogner sa mâchoire contre le cadre métallique : son profond désespoir le conduit à se faire du mal ! Comment les autorités peuvent-elles encore fermer les yeux sur sa souffrance ? Les experts que nous avons interrogés à la même période ont constaté sans ambiguïté que Jumbo présente les signes d'une exposition à un stress chronique.

Pour autant, la vétérinaire mandatée par la préfecture a sans rougir estimé qu'il se porte bien ! Cet avis révoltant condamne un peu plus Jumbo alors qu'il devrait être secouru en urgence et transféré dans le sanctuaire africain où l'attend un grand bassin d'eau.

Et ce n'est pas tout : en janvier, il était à nouveau aperçu poussé à entrer de force dans sa remorque-cage. Nous continuons à suivre le cirque Muller de ville en ville, accumulant sur Jumbo vidéos, informations et avis d'experts à destination des autorités. Notre dernière plainte pour mauvais traitements, déposée en octobre 2022, est entre les mains du procureur.

Mensonges et manipulation

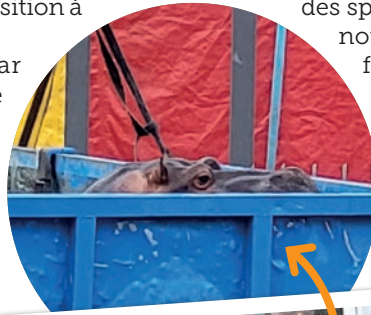
Comme si le martyre des animaux qu'il séquestre ne suffisait pas, le cirque Muller multiplie les mensonges. Malgré l'opposition de plus en plus vive aux cirques avec animaux, les exploitants refusent de se réinventer... et préfèrent recourir à des manœuvres illégales pour parvenir à leurs fins.

Se faire expulser manu militari de la ville de Vallauris (Alpes-Maritimes), où ils s'étaient installés sans autorisation en octobre 2022, ne leur a pas servi de leçon, loin de là ! Du jour au lendemain, l'inscription « Cirque Zavatta » est apparue sur leurs camions, et dans les médias Franck Muller s'est renommé John Zavatta.

En janvier, c'est à Six-Fours-les-Plages (Var) que les Muller ont pris leurs aises après avoir menti au maire qui refusait des spectacles avec animaux. Une tromperie qui nous a indignés autant que les élus. Puis en

février, le cirque s'est arrêté à Cannes, où la commune avait accepté sa venue, assurée du fait qu'il ne détenait pas d'animaux. Et tandis que les Muller se félicitaient de la complaisance du maire, qui n'a pas répondu à nos sollicitations pour venir en aide à Jumbo, celui-ci végétait dans sa benne coincée entre les camions, toujours désespérément seul.

Confrontés aux stratagèmes des Muller, nous avons organisé des rassemblements dans les deux dernières villes où ils se sont produits et nous ne les lâcherons pas tant qu'ils continueront à maltraiter Jumbo, les fauves et les singes qu'ils détiennent !



ILS PARLENT DE NOUS !

De l'automne jusqu'à aujourd'hui, One Voice sera apparue dans les médias plus de deux mille fois ! Muriel Arnal fut invitée sur les plateaux de télévision à de multiples reprises, chez Bruce Toussaint (BFM TV), Apolline de Malherbe (RMC) ou encore Patricia Loison (France Info). Des membres de l'équipe, nos militants ou nos avocats sont également passés à l'écran, et tous ont été interviewés par les radios et journaux locaux. **JULIA MOTHÉ**

LANCEURS D'ALERTE Pendant l'étude du Plan de la Commission des Finances début octobre, le député Marc Le Fur a cherché à faire adopter un amendement bâillon, empêchant la transparence réclamée par les lanceurs d'alerte dont nous faisons partie.



La Dépêche
07/10/22

ENGRILLAGEMENT Côté décisions politiques, One Voice n'a pas chômé, en conseillant les députés cette année encore (après le Sénat l'année passée) sur le projet de loi pour le désengrillagement, qui justement a été lancé grâce à une enquête de l'association sur des chasses en enclos. Un moyen de défendre les animaux sauvages, hors et dans ces parcs.



France 3
04/10/22

CHASSE PENDANT LE CONFINEMENT Nous attendons impatiemment le jugement sur la chasse pendant le confinement : que l'on ait gain de cause ou non, il était indispensable de maintenir nos recours pour empêcher que les chasseurs continuent de penser qu'ils sont intouchables !



recours pour empêcher que les chasseurs continuent de penser qu'ils sont intouchables !

Le Progrès
16/10/22

CHASSE Nous étions déçus et l'avons fait savoir, du manque d'ambition des mesures proposées par la ministre pour sécuriser la chasse. Rien d'étonnant, après une overdose de réunions et concertations, des parlementaires puis du gouvernement... Pourtant, une réforme radicale est plébiscitée par tant de Français ! Plus de cent vingt mille d'entre eux avaient signé la pétition sur le site du Sénat, initiée par les proches de Morgan Keane, abattu par un chasseur. En soutien, nous nous sommes constitués partie civile au procès.



BFM TV 25/10/22



France 3 06/11/22



Libération
09/01/23



RMC

25/10/22 La Vie Quercynoise 19/01/23



CHASSES TRADITIONNELLES Nous sommes allés jusqu'au Conseil d'État, institution que nous connaissons désormais bien, et avons obtenu la suspension des chasses traditionnelles aux alouettes des champs.



Le Bulletin Quotidien
24/11/22

France Inter
21/10/22



Le Monde 25/11/22

CHIENS DE CHASSE Les chiens de chasse ont fait l'objet d'une lourde polémique dans le Lot-et-Garonne à la suite de la publication de nos images d'enquête. Même face aux faits, à la réalité, les chasseurs nient la maltraitance dont certains se rendent coupables. Leur mode opératoire ? Détourner l'attention du problème, nier qu'il existe et diffamer ceux qui le dénoncent.

Le Petit Bleu
03/02/23

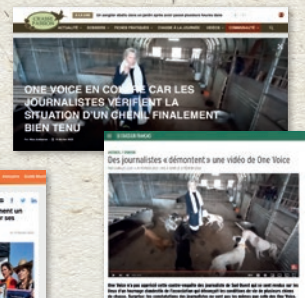


Sud Ouest
03 & 10/02/23

Chasse Passion
23/02/23



Chassons 13/02/23



Le Chasseur français
14/02/23

FAUNE SAUVAGE

Pour tous les animaux sauvages pris pour cible les sadiques, braconniers ou chasseurs, nous sommes montés au créneau. Pour les sangliers décapités, les renards pendus, les rouges-gorges piégés, les chevreuils traqués, les perdrix et palombes, les bouquetins et les blaireaux. À aucun moment nous n'avons économisé nos forces.



La Marseillaise 05/01/23

France Bleue 27/09/22



Le Progrès 10/10/22

France 3 29/11/23



Mon Quotidien 08/12/22



Via Occitanie 20/10/22



La Dauphiné Libéré 29/10/22



OURS ET LOUPS

Pour les ours, notre recours au Conseil d'État a été déposé et pour les loups, nous avons engagé de nombreux référés au niveau local. Les tirs sur ces espèces protégées, qu'ils soient pour les effrayer ou les tuer, sont un absolu scandale.

Sciences et Avenir 12/10/22



Nice-Matin 18/12/22

ERRANCE FÉLINE ET ANIMALERIES

Pour exposer le peu de considération dont les chats errants font l'objet, nous avons communiqué aux médias les résultats de notre enquête menée dans une fourrière de Normandie où des centaines d'entre eux ont été abattus... en un seul lieu. Comme nous voulons également faire la différence, nous avons inauguré plusieurs Chatipi. Enfin, pour contrer le problème de la chosification des animaux allié à leur acquisition impulsive, nous avons dénoncé l'illégalité de certains éleveurs au salon du chiot d'Antibes.



Var-Matin 08/02/23

Télérama 12/10/22



La Gazette de la Manche 14/12/22



CORRIDA

Nous avons soutenu la proposition de loi (finalement non votée) pour faire abolir la corrida, une première dans notre pays.



France Info TV 24/11/22

Var-Matin 15/11/22



EXPÉRIMENTATION ANIMALE / FOURRURE

Nos recours concernant l'expérimentation animale sur les rongeurs et les microcèbes ont été bien relayés, notamment par Reporterre, ainsi que notre participation à l'Initiative Citoyenne Européenne pour mettre fin à la fourrure dans l'Union européenne.

Actu Essonne 09/02/23

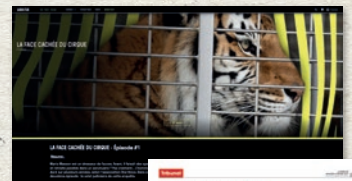


Presse Océan 17/01/23
Reporterre 12/12/22



CIRQUE

Le jugement du dresseur de cirque Masson est tombé, et le nouveau média engagé, Vakita, a interviewé l'une de nos enquêtrices ayant mené cette investigation. Le report du procès des dresseurs de Jon et des lionnes a été publié et notre révolte contre le Cirque Muller également. Nous nous devons d'alerter le ministre sur le sort de Jumbo. L'affaire est en cours...



Vakita 21/11/22

La Dépêche 08/02/23



Var-Matin 02/11/22



L'Aisne Nouvelle 10/11/22



France 3 22/11/22

NOS MILITANTS SONT SUR LE PONT PARTOUT EN FRANCE

En novembre, nous avons coordonné une action d'ampleur nationale dans 45 villes de France contre la corrida. Cet hiver, nos militants se sont aussi mobilisés contre l'expérimentation animale, la fourrure et la chasse. **MÉLISSA SAULE**

8/9 octobre #LaChasseUnProblemeMortel #VieDeChiensDeChasse



Non, la chasse n'est pas une balade de santé. La chasse, c'est entre 6 000 et 8 000 tonnes de plomb déversées dans la nature, 20 millions d'animaux élevés dans des cages puis relâchés et abattus, 45 millions d'animaux tués par an et 90 espèces massacrées chaque année ! Pour dénoncer ces pratiques et tenter de faire changer les mentalités, pas moins de dix villes se sont mobilisées partout en France. Nos militants ont mis en évidence la souffrance des animaux, notamment celle des chiens de chasse, l'absurdité des pratiques et les dommages collatéraux provoqués par ce loisir. ●

19/20 novembre #StopCorrida

45 villes se sont mobilisées pour une action inédite et d'ampleur nationale afin de soutenir la proposition de loi visant à abolir la corrida, portée par le député Aymeric Caron et présentée le 24 novembre à l'Assemblée nationale. Pendant deux jours, unis dans le collectif « Ensemble pour l'abolition » et sous la bannière « Ni art, ni culture », plus de 1750 militants ont sensibilisé le grand public lors de happenings visuels, de stands informatifs, de tracts et de signatures de soutien. ●



10/11 décembre #UrgenceErranceFeline

Le froid de ce week-end d'hiver n'a pas découragé nos militants. Pendant deux jours, ils étaient présents dans une douzaine de villes pour sensibiliser le public aux dangers auxquels sont confrontés les chats quand ils sont livrés à eux-mêmes. Engagée depuis des années contre l'errance féline, notre association n'a de cesse de dénoncer les conditions de vie des animaux de compagnie délaissés. Elle a récemment révélé les conséquences de leur abandon et de l'absence de stérilisation, alors qu'ils sont souvent maltraités dans les fourrières françaises. One Voice a aussi mis en place le programme Chatipi qui permet à des milliers de chats errants de trouver un refuge salvateur partout en France. ●

14/15 janvier #StopFourrure / #StopAngora

Dans quatorze villes, nos militants se sont rassemblés devant de grandes enseignes, des magasins de luxe et des centres commerciaux. Leur mise en scène sonore et visuelle a permis de montrer le martyre que vivent les lapins quand ils sont épilés. Ils étaient nombreux à descendre dans les rues de France pour dénoncer le calvaire des animaux sacrifiés sur l'autel de la mode et de la fourrure. ●



À Bayonne

29 janvier #LaChasseUnProblemeMortel / Stop au massacre des Galgos

Dans le cadre de la Journée européenne en faveur des Galgos, ces lévriers espagnols victimes de la chasse et de la cruauté humaine, One Voice a coorganisé un rassemblement d'ampleur à Bordeaux, place de la Comédie, aux côtés du collectif toulousain « Nature et Sauvage » et de l'association espagnole « Plataforma No a la Caza ». Après Toulouse, Bordeaux est la deuxième ville française à se mobiliser et porter la voix des Galgos et des Podencos. Nous rappelons que chaque année en Espagne, plus de 50 000 lévriers sont pendus, brûlés à l'acide, traînés derrière une voiture ou jetés vivants au fond d'un puits. ●



À Bordeaux

27 janvier #ExperimentationAnimale

Une soixantaine de militants se sont rassemblés devant l'un des deux élevages français de chiens destinés aux laboratoires, lors du Camp Beagle Gannat. Ce 27 janvier, trois antennes One Voice étaient sur le pont : le Rhône-Alpes avec Nathalie, le Puy-de-Dôme – Allier avec Lauriane et la Haute-Marne avec Régis. One Voice soutient et coorganise régulièrement ces rassemblements depuis la première édition. Début septembre, nous serons coorganisateur d'un événement dans le cadre des deux ans de mobilisation ! Pour les chiens de laboratoire, nous ne céderons rien ! ●



À Gannat

#AnimaleriesJeRefuge

Les « Salons du chiot et du chaton » se sont déroulés le 6 novembre à La Rochelle, le 26 novembre à Mandelieu, le 8 janvier à Mérignac et le 5 février à Antibes. À chaque fois, nos militants se sont déplacés pour dénoncer ce commerce. Les « Salons du chiot et du chaton » monnaient des animaux familiers disponibles immédiatement, remboursables ou échangeables, payables en plusieurs fois. Produits en masse par des mères reproductrices qu'on ne voit jamais, les chiots et les chatons en sont séparés pour être exposés comme de vulgaires marchandises, avant d'être achetés sur un coup de tête, puis abandonnés, quand ils ne sont pas euthanasiés. Nous avons rappelé aux visiteurs de ce salon que l'adoption d'un animal doit être un acte pensé et mûri. Nombre d'entre eux attendent une famille aimante dans les refuges. Ils ne demandent qu'à être adoptés.



À Mérignac



**CONTRE LES ÉLEVAGES
DE CHIENS DESTINÉS AU SCALPEL,
RENDEZ-VOUS EN SEPTEMBRE !**

D'esprit vif, de caractère sociable, les golden retrievers et les beagles sont loyaux, affectueux, protecteurs. Mais à Mézilles (Yonne) et à Gannat (Allier), nos compagnons vivent un calvaire. Des milliers d'entre eux sont détenus par le groupe Marshall BioResources dans des enclos en béton, loin des regards.

Ces chiens n'éprouveront jamais la joie de courir dans l'herbe verte. Ils ne connaîtront jamais l'affection d'une famille aimante. Élevés derrière les barreaux, leur destin est scellé dès le départ : ils finiront sur les paillasses des laboratoires - s'ils ne meurent pas avant, certains naissant déjà malades

pour les besoins des tests qu'on leur fera subir. Pour eux, nous nous battons depuis de longues années. L'an dernier, grâce à nos actions et à votre soutien, nous avons réussi à empêcher l'agrandissement de ces élevages. Nous ne relâchons pas la pression et organisons une grande mobilisation nationale pour les sortir de cet enfer. Nous vous donnons rendez-vous en septembre dans plusieurs villes de France.

Les dates et lieux de rassemblement vous seront communiqués dans la newsletter. Vous pouvez aussi nous appeler au 03 88 35 67 30 ou nous écrire à : info@one-voice.fr

L'union fait la force. Nous vous attendons nombreux pour arracher ces chiens à l'horreur de l'expérimentation !



NON subventionnée
LIBERTÉ de parole garantie !